



## PROCES VERBAL

DE

CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE TRENTE MAI**

**A LA REQUETE DE :**

La société FAKRO FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 442 675 013, ayant son siège social à Impasse des Coutures - Z.I. Sud - 77200 TORCY

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Lesquels me font exposer par Madame Marta Kamińska :

Notre société organise une action promotionnelle du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2017.

Cette action promotionnelle fait l'objet d'un règlement que nous vous remercions de bien vouloir vérifier.

Afin de préserver les droits tant présents qu'ultérieurs de la société requérante et éviter toute difficulté sur l'interprétation, nous souhaitons déposer au rang des minutes de l'étude, le règlement conformément aux textes en vigueur.

#### **SUR CETTE DEMANDE :**

**Je, Didier GATIMEL**, Huissier de Justice, Associé membre de la Société Civile Professionnelle Didier GATIMEL, Isabelle ARMENGAUD-GATIMEL, Arnaud de MONTALEMBERT d'ESSE, Huissiers de Justice associés à la Résidence de Paris, y domiciliés, 40, rue de Monceau à PARIS 8ème, **soussigné**,

Certifie avoir reçu ce jour, 30 mai, par courriel le règlement sus-visé,

Après avoir pris connaissance du règlement, le règlement m'apparaissant régulier, il est ci-après reproduit in extenso :

### **Règlement d'action promotionnelle " AMZ - Satisfaits ou remboursés ! "**

#### **§1**

#### **Dispositions générales**

- 1- L'Organisateur** de l'action promotionnelle nommée "AMZ - Satisfaits ou remboursés!" est FAKRO FRANCE au siège social Impasse des Coutures Z.I. Sud 77200 TORCY, 442 675 013 R.C.S. Meaux
- 2- L'action promotionnelle est valable du 01 juin 2017 au 31 juillet 2017.**  
Durant cette période il faut acheter un produit promotionnel FAKRO (stores pare-soleils manuels AMZ New Line) sur la e-boutique <http://shop.fakro.fr/fr>, et dans les 14 jours, à compter de la date de la commande, envoyer un formulaire électronique d'enregistrement complet.
- 3- Le participant** c'est chaque particulier majeur, résidant en France métropolitaine, qui durant la période du 01.06.2017. au 31.07.2017 achètera au moins un store pare-soleil manuel NEW Line FAKRO sur la e-boutique <http://shop.fakro.fr/fr> et s'enregistrera à l'action promotionnelle en remplissant le formulaire d'enregistrement, nommée ci-après **Le Participant**.
- 4- Formulaire électronique d'enregistrement** – c'est un formulaire disponible sur la e-boutique <http://shop.fakro.fr/fr> et le site [www.fakro.fr](http://www.fakro.fr), à l'onglet promotion "AMZ - Satisfaits ou remboursés!", qui doit être rempli par le participant et envoyé avec les documents joints confirmant l'achat du produit promotionnel FAKRO.
- 5- Produits promotionnels FAKRO** – ce sont tous les stores pare-soleils manuels AMZ New Line de l'offre FAKRO
- 6- Copie de la confirmation de l'achat** – copie de la facture TVA, confirmant l'achat de produits

promotionnels FAKRO par le Participant durant la campagne promotionnelle. La facture contient les noms de produits, la quantité et le prix ttc.

- 7- **Remboursement du produit pas satisfaisant** - Après un minimum de 2 mois à compter de la date de la commande, mais au plus tard 3 mois après cette date, le client peut renvoyer les articles promotionnels à l'adresse du siège FAKRO France, accompagnés d'une copie de la facture TVA et du formulaire d'enregistrement.
- 8- Le règlement et tous les documents d'information concernant la promotion sont disponibles au siège social de l'Organisateur et sur le site **www.fakro.fr**

## §2

### Conditions de remboursement

- 1- L'Organisateur de l'action promotionnelle doit assurer la bonne qualité des produits promotionnels. Si les valeurs d'utilité ne sont pas satisfaisantes pour le Participant, l'Organisateur assure le droit au remboursement des produits promotionnels selon les dispositions de ce Règlement.
- 2- Les produits remisés ou offerts en promotion quelconque ne sont pas remboursables.
- 3- L'éligibilité du participant au programme, tel qu'il est énoncé au paragraphe 1, ne s'applique pas au retour des produits promotionnels pour lesquels le niveau de satisfaction de leur utilisation a été réduit en raison de leur dommage et de leur défaillance après leur achat en raison de:
  - cas aléatoires (dommages mécaniques, température élevée, etc.)
  - utilisation d'une manière incompatible avec le mode d'emploi
  - réparations effectuées par des personnes non autorisées
  - installation faite de manière incorrecte

## §3

### Règles de promotion

- 1- Pour participer au programme, il faut acheter min. 1 pièce du pare-soleil manuel FAKRO AMZ New Line : AMZ New Line 089, AMZ New Line 090, AMZ New Line 091, AMZ New Line 092, AMZ New Line 093, AMZ New Line 094, AMZ New Line 096
- 2- Les achats peuvent être effectués seulement sur la boutique en ligne FAKRO, en terme de vente générale.

- 3- Le participant du programme reçoit une facture TVA lors de l'achat, qui doit être retenue comme preuve d'achat autorisant le remboursement des marchandises.
- 4- Dans les 14 jours civils suivant la date de la commande, le participant doit s'inscrire sur le <http://www.shop.fakro.fr/> ou <http://www.fakro.fr> en complétant le formulaire d'enregistrement.
- 5- Le formulaire d'enregistrement doit être rempli de manière complète et véridique, en plus tous les données de l'adresse mentionnée dans la facture doivent correspondre aux données fournies dans le formulaire. Sinon, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas accepter la demande et le droit du retour des produits promotionnels.
- 6- Les produits promotionnels que le participant souhaite retourner doivent être complets, intacts et dans leur emballage d'origine. Le retour des produits promotionnels ne peut être effectué qu'une seule fois.
- 7- L'Organisateur vérifie les marchandises en spécifiant leur état, puis, après une vérification positive, envoie une note de crédit accompagnée du remboursement par chèque (ou virement sur demande)
- 8- Dans le cas où l'Organisateur n'acceptera pas le retour du produit promotionnel pour des raisons techniques, le client peut envoyer une plainte écrite à FAKRO, qui sera traitée conformément au § 7, point

#### **§4**

##### **Conditions de participation.**

- 1- Au cours de l'action promotionnelle, chaque personne ne peut effectuer qu'une fois l'achat de produits promotionnels, une fois l'enregistrement, et donc une seule fois le remboursement des produits.
- 2- Pour joindre à l'action promotionnelle il faut:
  1. acheter un (des) produit(s) promotionnel(s) FAKRO au cours du programme,
  2. s'inscrire sur le site FAKRO en complétant le formulaire - voir au § 3.

#### **§5**

##### **Achat et remboursement de produits promotionnels via la boutique en ligne FAKRO.**

- 1- Le client peut retourner les pare-soleils FAKRO seulement à l'adresse de l'Organisateur.

- 2- Le client, au moins 2 mois à compter de la date d'achat, mais au plus tard 3 mois à compter de la date d'achat, peut renvoyer les marchandises à ses frais à FAKRO, en joignant la preuve d'achat (facture TVA) , formulaire d'enregistrement et RIB de compte bancaire auquel l'argent devrait être remboursé.

## **§6**

### **Responsabilité de l'Organisateur**

- 1- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvais remplissage par le participant du formulaire d'enregistrement obligatoire.
- 2- L'Organisateur décline toute responsabilité pour les problèmes associés à la réalisation des virements bancaires qui ont surgi en raison de données erronées ou incomplètes.
- 3- L'Organisateur décline toute responsabilité dans l'échange de courrier et de colis et les retards possibles qui lui sont associés. Responsabilités incombant aux prestataires logistiques.
- 4- L'Organisateur s'engage sur demande de participant au renseignement sur ses données personnelles détenues par l'organisateur et d'autres informations relatives à l'action promotionnelle.
- 5- Toutes les demandes concernant l'action promotionnelle peuvent être envoyées sur l'adresse électronique: [promotion@fakro.fr](mailto:promotion@fakro.fr)
- 6- Les données personnelles des participants obtenues en rapport avec l'action promotionnelle seront traitées par l'Organisateur uniquement dans le but de mener cette action promotionnelle, à moins que le participant accepte de les traiter à d'autres fins. L'administrateur des données personnelles mises à disposition par les participants sera FAKRO FRANCE, au siège social Impasse des Coutures ZI Sud 77200 TORCY et FAKRO Sp. z o.o. z au siège social Nowy Sącz, ul. Wągierska 144a. Les données personnelles des participants seront traitées avec les principes énoncés dans la Directive sur la protection des données personnelles (texte unique Bulletin de lois, 2014, article 1128 à la fois les modifications de fond. Fournir les données est volontaire et nécessaire pour participer à cette action promotionnelle. Les participants sont en droit d'inspecter leurs données personnelles et ont la capacité de les corriger ou de demander leur suppression.
- 7- L'organisateur peut confier le traitement des données personnelles des Participants uniquement aux entités qui coopèrent dans la mesure nécessaire pour le bon déroulement de l'action promotionnelle.

## **§7**

### **Règlement des réclamations**

- 1- En cas de contestation relative à l'organisation et au déroulement de l'action promotionnelle, les participants peuvent adresser leurs réclamations par écrit à l'adresse suivante: [promotion@fakro.fr](mailto:promotion@fakro.fr) , dans un délai des 15 jours, à compter de la date de l'achèvement de l'action promotionnelle, le 31 juillet 2017 (la date de livraison du message est décisive).
- 2- En soumettant une plainte, le participant doit fournir ses coordonnées exactes: nom, prénom, et une description détaillée des raisons de la plainte.
- 3- Les plaintes seront examinées par la Commission composée de représentants de l'Organisateur vertu du présent règlement dans un délai des 15 jours à compter de la date de réception de la demande.
- 4- La décision de la Commission est définitive et obligatoire, et la notification sera livrée au participant à l'adresse e-mail à partir de laquelle la plainte a été envoyée, dans un délai des 7 jours à compter de la date d'examen de la plainte.
- 5- La procédure de plainte décrite ci-dessus ne limite pas le droit au participant de faire une démarche auprès du Tribunal compétent.

### **§8**

#### **Dispositions finales**

- 1- La transgression des conditions du Règlement par le participant annule les engagements de l'Organisateur pour cette action promotionnelle.
- 2- L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de besoin avant ou pendant le déroulement de l'action promotionnelle et de mener toute action qu'elle pourrait juger utile pour l'application dudit règlement sous-réserve d'en informer les participants qui devront s'y soumettre de bonne foi dès information des modifications apportées au présent règlement. L'information concernant la modification du règlement sera disponible sur le site [www.fakro.fr](http://www.fakro.fr)
- 3- Les droits et les obligations de l'Organisateur et des participants sont mentionnés uniquement dans les clauses du présent règlement et la loi française.
- 4- Tous les litiges résultant de l'exécution des obligations liées à la promotion seront réglés par un tribunal compétent.
- 5- Le présent règlement est déposé chez SCP d'Huissiers de Justice Associés GATIMEL, ARMENGAUD GATIMEL, de MONTALEMBERT 40, rue de Monceau 75008 PARIS

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



**Didier GATIMEL**  
**Huissier de Justice Associé**